



**Centre culturel
Desjardins**



FESTIVAL ET CONCOURS DE MUSIQUE
CLASSIQUE DE LANAUDIÈRE

RÈGLEMENTS de L'ÉDITION 2020
SAISON 2019-2020

Table des matières

Volets Festival et Concours (Classes régionales)

Généraux	3
Admissibilité	3
Inscription	4
Classification	5
Répertoire	6
Déroulement	7
Logistique	9
Juges	9
Prix et bourses	10

Classe Concerto-provincial

Généraux	12
Admissibilité	12
Inscription	13
Classification	13
Répertoire	13
Déroulement	14
Logistique	14
Juges	14
Prix et bourses	14
Calendrier et lieux d'auditions	15

RÈGLEMENTS

Volets Festival et Concours (Classes régionales)

-- Avis aux professeurs, parents et élèves --

Tout comportement irrespectueux ou inapproprié, envers un juge, une personne travaillant au Festival et Concours, un participant ou un parent sera sanctionné par le Centre culturel Desjardins: un professeur ou un parent se verra interdire le lieu des auditions l'année suivante et le participant pourrait se voir disqualifié de la présente édition et de l'édition suivante.

1. GÉNÉRAUX

- | | |
|-----|---|
| 1.1 | Les candidats doivent respecter les règlements et les conditions d'admission du Festival et Concours de musique classique de Lanaudière. Tout manquement aux règlements peut entraîner la disqualification du candidat. |
| 1.2 | Tout cellulaire ou autre objet électronique doit être fermé dans la salle des auditions par respect pour tous. |
| 1.3 | Le Centre culturel Desjardins n'est pas responsable des bris, pertes ou dommages d'instruments ou de matériel. |
| 1.4 | Le candidat est entièrement responsable de son accompagnement musical. |

2. ADMISSIBILITÉ

- | | |
|-----|--|
| 2.1 | Le candidat doit :
Être âgé de 5 à 25 ans au 30 septembre 2019 (excepté pour la classe Famille du volet Festival - aucune limite d'âge). |
| 2.2 | Être un instrumentiste ou un chanteur classique. |
| 2.3 | Volet Concours (sauf provincial) : étudier la musique dans la région de Lanaudière ou résider dans la région de Lanaudière. |
| 2.4 | Volet Festival : résider dans la région de Lanaudière. |
| 2.5 | Volet Concours et Festival – musique de chambre : 50% et plus des participants étudient la musique dans Lanaudière ou résident dans la région de Lanaudière. |
| 2.6 | Remplir lisiblement sa fiche d'inscription. |

Le Centre culturel Desjardins se réserve le droit d'exiger une preuve de résidence principale ou de fréquentation scolaire dans Lanaudière.

3. INSCRIPTION

Informations pour tous

- 3.1 La période d'inscription débute le 21 décembre 2019 et se termine le 1^{er} février 2020 à 23h59.
- 3.2 Les formulaires d'inscription doivent être soit :
- déposés aux billetteries du Centre culturel Desjardins au
 - 20, Saint-Charles-Borromée Sud, Joliette, Québec, J6E 4T1
 - 1075, Boul. Firestone (entrée 1), Joliette, Québec, J6E 6X6
 - envoyés par courriel au info@festivalconcours.com
 - envoyés par courrier au :
Centre culturel Desjardins a/s Festival et Concours
20, Saint-Charles-Borromée Sud,
Joliette, Québec,
J6E 4T1
- 3.3 Les modes de paiements acceptés sont :
- par chèque ou argent comptant envoyé avec la fiche d'inscription
 - par carte de crédit aux billetteries du Centre culturel Desjardins avec la fiche d'inscription
 - par Virement Interact envoyé au info@festivalconcours.com suivi de la fiche d'inscription
- 3.4 Aucun remboursement ne sera possible après la réception du paiement. Il est également impossible de transférer celui-ci à un autre candidat. Tout paiement versé en trop sera versé au fonds de bourses.

Les chèques doivent être libellés au nom du Centre culturel Desjardins.

Volet Festival

Les informations sur les pièces jouées (prénom et nom des compositeurs, et titres) peuvent être données au moment de l'inscription ou envoyées par courriel à info@festivalconcours.com au plus tard le 15 mars 2020.

Volet Concours

- 3.5 Les candidats du niveau primaire (classes Soliste et Musique de chambre) peuvent apporter des changements à leur répertoire jusqu'au 14 février 2020 par courriel à :
info@festivalconcours.com
- 3.6 Pour les candidats de 14 ans et plus, aucun changement de pièces ne sera accepté après le 14 février 2020.
- 3.7 Les ensembles scolaires ainsi que les petits et grands ensembles ont jusqu'au 14 février 2020 pour apporter des changements à leur répertoire.
- 3.8 Si le candidat suit ou a suivi des cours d'un autre instrument que celui avec lequel il se présente, il doit le mentionner à l'endroit désigné dans le formulaire, avec le nombre d'années d'étude de ce deuxième instrument.
- 3.9 Le candidat doit remplir un formulaire par instrument s'il s'inscrit pour plus d'un instrument.
- 3.10 Le candidat **doit indiquer les numéros de mesure** au début de chaque ligne de ses pièces.

3.11	Le candidat doit obligatoirement inscrire dans l'ordre d'exécution les prénoms et noms des compositeurs, les titres complets et le minutage exact des pièces qu'il jouera dans chacune des classes.
3.12	Les ensembles scolaires doivent obligatoirement envoyer un plan de scène à info@festivalconcours.com avant le 25 janvier 2020. Les Petits & Grands ensembles ne sont pas tenus de compléter la section du plan de scène, sauf s'ils participent pour la première fois au Festival et Concours. N.B. Le candidat peut s'inscrire à une ou plusieurs classes du concours. Les classes seront divisées en catégories d'âge, selon les inscriptions reçues.

Frais d'inscription

	FESTIVAL	CONCOURS
Soliste	30\$ / personne	45\$ / personne*
Concerto-régional	----	35\$ / inscription
Concerto-provincial	----	65\$ / personne
Musique de chambre	20\$ / personne	25\$ / personne
Famille	30\$ / famille	----
Ensembles scolaires	----	90\$ / ensemble
Petits et grands ensembles	----	90\$ / ensemble

* 35\$ pour une 3^e inscription et plus dans une même famille (ex. : 3^e enfant et plus OU 2 enfants, dont un qui joue de deux instruments).

4. CLASSIFICATION

4.1	Soliste : Tout candidat performant de manière individuelle, avec ou sans accompagnateur.
4.2	Concerto-régional : Tout candidat qui réside ou étudie dans la région de Lanaudière.
4.3	Musique de chambre : Tout ensemble d'un minimum de 2 musiciens, dont 50% des membres résident ou étudient la musique dans la région de Lanaudière.
4.4	Famille (Festival) : Tout groupe ayant un lien familial (enfants, parents, oncles, tantes, cousins, etc.) dont au moins un enfant réside dans Lanaudière.
4.5	Ensembles scolaires : Tout ensemble musical lanaudois, issu d'une institution scolaire ou autre (incluant les activités parascolaires - avec ou sans cours d'instruments), supervisé ou dirigé par un professeur, dont les jeunes bénéficient de cours de musique dans leur grille horaire régulière.
4.6	Petits et Grands ensembles : Tout ensemble musical lanaudois, non issu d'une institution scolaire, supervisé et/ou dirigé par un chef d'orchestre.
4.7	Les classes seront divisées en catégories d'âges selon les inscriptions reçues sauf pour la classe Famille (volet Festival) dont les sections seront déterminées selon un ordre alphabétique basé sur le premier nom de famille inscrit dans la liste des participants.

5. RÉPERTOIRE

Volet Festival

- 5.1 **Classe soliste** : Le candidat doit interpréter deux pièces de caractère différent. Il n'est pas exigé d'interpréter les pièces de mémoire. Durée maximale :
- 10 minutes pour les 13 ans et moins
 - 15 minutes pour les 14 ans et plus.
- 5.2 **Classe musique de chambre** : Les candidats peuvent présenter une ou plusieurs pièces de leur choix pour une durée maximale de :
- 5 minutes pour les 13 ans et moins
 - 10 minutes pour les 14 ans et plus.
- 5.3 **Classe Famille** : Les groupes peuvent présenter une ou plusieurs pièces de leur choix (classique, pop, jazz, traditionnel) pour une durée maximale de :
- 10 minutes
- Le ***nombre d'inscriptions*** totales retenues est limité à 20 (classe Famille). Le Festival et Concours prendra les 20 premières inscriptions reçues et correctement complétées. Le Festival et Concours se réserve le droit d'en accepter plus si l'horaire le permet.

Volet Concours

Classe Soliste, Concerto-Régional, Concerto-Provincial : pour chacune des classes pour laquelle il est inscrit, le candidat doit jouer le nombre de pièces requis et respecter le minutage. Les œuvres doivent obligatoirement être interprétées de mémoire pour tous les instruments. Les reprises sont permises dans les très courtes pièces.

Une pénalité de 0.5 point / 30 secondes supplémentaires sera applicable en cas de non-respect de la durée maximale permise selon chaque classe.

- 5.4 **Classe Soliste** : Le candidat doit interpréter deux pièces **de caractère différent**. Le temps est limité à :
- 15 minutes pour les 13 ans et moins
 - 20 minutes pour les 14 ans et plus.
- N.B.** - Un seul mouvement d'une même sonate est accepté.
- Une ou plusieurs pièces faisant partie d'une même suite sont acceptées.
- 5.5 **Classe Concerto – régional** : Le candidat doit présenter un seul mouvement d'un concerto de son choix, d'une durée maximale de :

	<ul style="list-style-type: none"> • 15 minutes pour les 13 ans et moins • 25 minutes pour les 14 ans et plus. <p>N.B. - Un mouvement d'une pièce ne peut être rejoué dans une autre classe (régionale et/ou provinciale) - L'introduction orchestrale peut être réduite au minimum requis pour correspondre aux limites de temps demandées.</p> <p>Le nombre d'inscriptions retenues est limité à 6 pour chacune des classes Concerto-Régional (13 ans et moins et 14 ans et plus). Le Festival et Concours prendra les 6 premières inscriptions reçues et correctement complétées. Le Festival et Concours se réserve le droit d'en accepter plus si l'horaire le permet.</p>
5.6	<p>Classe Musique de chambre : Les candidats doivent présenter une ou plusieurs pièces de leur choix pour une durée maximale de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 minutes pour les 13 ans et moins • 20 minutes pour les 14 ans et plus. <p>N.B. Si les participants ne jouent qu'une seule pièce, ils peuvent jouer 2 mouvements d'une même sonate. Notez qu'un seul piano est disponible.</p>
5.7	<p>Classe Ensembles scolaires : Les ensembles peuvent jouer le nombre de pièces désiré et choisir ou non de faire une pièce de réchauffement pourvu que le temps de scène ne dépasse pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 minutes par ensemble pour le niveau primaire • 30 minutes par ensemble pour le niveau secondaire. <p>Le temps de scène comprend l'entrée, la prestation et la sortie complète de scène. Tout retard sera sanctionné.</p>
5.8	<p>Petits & Grands ensembles : Les candidats peuvent jouer 2 pièces et plus, de caractère différent, et d'une durée totale de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 minutes.
6. DÉROULEMENT	
6.1	Le candidat doit se présenter au moins 15 minutes avant le début de la session.
6.2	Les commentaires écrits des juges seront remis aux candidats après la session d'audition.

Volet Festival

- | | |
|-----|---|
| 6.3 | Dès son arrivée, le candidat doit se rendre à la table d'accueil des participants |
| 6.4 | Le candidat doit remettre une copie de ses partitions aux juges avant sa prestation et les reprendre tout de suite après. |
| 6.5 | Après sa prestation, le candidat doit retourner dans la salle d'audition jusqu'à la fin de la session. |
| 6.6 | Les juges donneront les commentaires généraux aux participants. Un Coup de cœur sera choisi par les juges (classes Soliste et Musique de chambre) et il sera dévoilé lors du Gala du 3 mai 2020. |

Volet Concours

- | | |
|------|--|
| 6.7 | Dès son arrivée, le candidat doit se rendre à la table d'accueil et remettre deux copies de chacune des pièces qu'il jouera. |
| 6.8 | Le candidat doit retourner dans la salle après sa prestation jusqu'à la fin de la session. |
| 6.9 | Les notes des participants ayant obtenu l'argent et le bronze seront données publiquement à la fin de chaque session. |
| 6.10 | Les participants ayant obtenu l'or et l'or avec mention connaîtront leur note lors du Gala du 3 mai 2020. |

Ensembles scolaires

- | | |
|------|---|
| 6.11 | Les auditions auront lieu à la salle Rolland-Brunelle le jeudi 16 avril 2020. |
| 6.12 | Dès son arrivée, le responsable de chaque ensemble scolaire doit remettre à la table d'accueil deux copies des pièces jouées. (l'original ainsi qu'une copie qui sera détruite à la fin des auditions, par respect pour les droits d'auteur). |
| 6.13 | <u>Sauf exception</u> , les candidats doivent retourner dans la salle après leur prestation jusqu'à la fin de la session. |
| 6.14 | Les notes des participants ayant obtenu l'argent et le bronze seront données publiquement à la fin de chaque session. |
| 6.15 | Les participants ayant obtenu l'or et l'or avec mention connaîtront leur note lors du Gala du 3 mai 2020. |
| 6.16 | Chaque ensemble recevra un enregistrement vidéo de sa prestation et les commentaires audios d'un des 2 juges. |

7. LOGISTIQUE													
7.1	Aucun local de répétition n'est disponible sur place (excepté pour les ensembles scolaires et la journée des concertos).												
<i>Volet Concours et Festival</i>													
7.2	Quinze (15) minutes de réchauffement seront permises pour les instrumentistes à vents dans un local près du lieu des auditions.												
<i>Ensembles scolaires</i>													
7.3	La journée des auditions, à leur arrivée, seuls les ensembles scolaires complets pourront avoir accès à leur local de pratique.												
7.4	En plus du chef, il est recommandé d'avoir un adulte accompagnateur par ensemble.												
7.5	Il est de la responsabilité des ensembles d'être présents à l'heure prévue de passage sur scène. Tout retard sera sanctionné.												
7.6	Liste des instruments qui seront sur place (selon les besoins indiqués sur les formulaires) : <table style="margin-left: 40px; border: none;"> <tr> <td>2 amplificateurs de basse</td> <td>1 conga</td> </tr> <tr> <td>4 timbales</td> <td>1 grosse caisse</td> </tr> <tr> <td>1 batterie complète</td> <td>1 marimba</td> </tr> <tr> <td>1 bongo</td> <td>1 piano électrique avec amplificateur</td> </tr> <tr> <td>1 caisse claire</td> <td>1 vibraphone</td> </tr> <tr> <td>1 carillon tubulaire</td> <td>1 xylophone</td> </tr> </table> <p>Chaque ensemble doit apporter les instruments auxiliaires, les baguettes et le fil de basse.</p>	2 amplificateurs de basse	1 conga	4 timbales	1 grosse caisse	1 batterie complète	1 marimba	1 bongo	1 piano électrique avec amplificateur	1 caisse claire	1 vibraphone	1 carillon tubulaire	1 xylophone
2 amplificateurs de basse	1 conga												
4 timbales	1 grosse caisse												
1 batterie complète	1 marimba												
1 bongo	1 piano électrique avec amplificateur												
1 caisse claire	1 vibraphone												
1 carillon tubulaire	1 xylophone												
8. JUGES													
8.1	Le jury est composé de musiciens professionnels.												
<i>Volet Concours</i>													
8.2	Le jury se réserve le droit de ne pas octroyer toutes les grandes bourses s'il considère que le niveau n'est pas assez élevé.												
8.3	En cas de litige, un comité nommé par le Centre culturel Desjardins sera appelé à rendre une décision qui sera sans appel.												
8.4	Tout candidat qui ne se conformerait pas aux règlements pourrait être disqualifié.												

9. PRIX & BOURSES

Volet Festival

- 9.1 Tous les candidats recevront un certificat de participation et une épinglette à la fin de leur session

Volet Concours

- 9.2 Un diplôme avec un sceau bronze, argent ou or sera remis à chacun des participants selon les notes suivantes :

- 80% à 84% - Bronze
- 85% à 89% - Argent
- 90% à 94% - Or
- 95% et plus - Or avec mention

- 9.3 ***Solistes et Musique de chambre*** : les bourses offertes parmi les plus hautes notes de la catégorie or des classes sont :

Pour les participants de 14 ans et plus :

- 1^{ère} grande bourse de 1500\$
- 2^e grande bourse de 1000\$
- 3^e grande bourse de 750\$
- 7 bourses de 300\$

N.B. Un candidat de 14 ans et plus ayant gagné la 1^{ère} grande bourse n'est pas éligible pour remporter cette bourse l'année suivante.

Pour les participants de 13 ans et moins :

- 1 grande bourse de 500\$
- 9 bourses de 200\$

N.B. Un candidat de 13 ans et moins ayant remporté la 1^{ère} grande bourse ne sera plus éligible pour remporter cette bourse dans cette catégorie d'âge.

- 9.4 ***Concerto-régional*** : les prix offerts aux grands gagnants des classes sont :

Pour les participants de 14 ans et plus :

- Une bourse de 300\$
- L'occasion de jouer un mouvement de concerto accompagné par l'Orchestre symphonique des jeunes de Joliette lors d'un de leurs concerts de la saison 2020-2021. (www.osji.com)

	<p><u>Pour les participants de 13 ans et moins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 bourse de 100\$ <p>N.B. Chaque participant est éligible à une seule bourse, excepté pour les bourses de la classe Concerto-régional.</p> <p>9.5 Les prix offerts aux ensembles ayant obtenu les plus hautes notes dans la classe Ensembles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 bourses de 400\$ <p>9.6 Pour les solistes du volet Concours âgé de 8 à 16 ans : Trois bourses pour participer au Camp musical Père Lindsay seront tirées au sort parmi les candidats ayant reçu l'or suite à leur audition. Un coupon d'inscription doit être rempli sur place.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 bourse de 1000\$ • 2 bourses de 500\$ <p>Les bourses sont déductibles du montant total d'une inscription au camp pour l'été 2020 seulement, et ne sont pas transférables, ni monnayables.</p>
--	--

RÈGLEMENTS

Classe Concerto – provincial

1. GÉNÉRAUX	
1.1	Les candidats doivent respecter les règlements et les conditions d'admission du Festival et Concours de musique classique de Lanaudière. Tout manquement aux règlements peut entraîner la disqualification du candidat.
1.2	Tout cellulaire ou autre objet électronique doit être fermé dans la salle des auditions par respect pour tous.
1.3	Le Centre culturel Desjardins n'est pas responsable des bris, pertes ou dommages d'instruments ou de matériel.
1.4	Le candidat est entièrement responsable de son accompagnement musical.
2. ADMISSIBILITÉ	
2.1	Le candidat doit :
2.2	Être âgé entre 14 et 25 ans à la date d'audition.
2.3	Étudier la musique classique et résider au Québec.
2.4	Remplir sa fiche d'inscription avant le 1 ^{er} février 2020.
2.5	Un candidat ayant déjà remporté le 1 ^{er} prix pourra se présenter à nouveau aux auditions, mais ne sera plus éligible pour ce prix.
2.5	Les inscriptions sont limitées à 20 participants. Le Centre culturel Desjardins se réserve le droit d'en accepter plus si l'horaire et la disponibilité des juges le permettent.
Une photocopie des preuves d'âge et de résidence doit accompagner le formulaire d'inscription. (Excepté pour ceux qui l'ont fait pour les éditions de 2017, 2018 et /ou 2019)	

3. INSCRIPTION

Informations pour tous

- 3.1 La période d'inscription débute le 21 décembre 2019 et se termine le 1^{er} février 2020 à 23h59.
- 3.2 Les formulaires d'inscription doivent être soit :
- déposés aux billetteries du Centre culturel Desjardins au
 - 20, Saint-Charles-Borromée Sud, Joliette, Québec, J6E 4T1
 - 1075, Boul. Firestone (entrée 1), Joliette, Québec, J6E 6X6
 - envoyés par courriel au info@festivalconcours.com
 - envoyés par courrier au :
Centre culturel Desjardins a/s Festival et Concours
20, Saint-Charles-Borromée Sud,
Joliette, Québec,
J6E 4T1
- 3.3 Les modes de paiements acceptés sont :
- par chèque ou argent comptant envoyé avec la fiche d'inscription
 - par carte de crédit aux billetteries du Centre culturel Desjardins avec la fiche d'inscription
 - par Virement Interact envoyé au info@festivalconcours.com suivi de la fiche d'inscription
- 3.4 Aucun remboursement ne sera possible après la réception du paiement. Il est également impossible de transférer celui-ci à un autre candidat. Tout paiement versé en trop sera versé au fonds de bourses.

Frais d'inscription

Concerto – provincial : 65 \$ / personne

Les chèques doivent être libellés au nom du Centre culturel Desjardins.

4. CLASSIFICATION

- 4.1 Les classes seront divisées en catégorie d'âges selon les inscriptions reçues

5. RÉPERTOIRE

- 5.1 Le candidat peut présenter le nombre désiré de mouvements d'un concerto de son choix.
- 5.2 Le candidat doit jouer de mémoire - pour tous les instruments sans exception.
- 5.3 Le temps maximal alloué est de 25 minutes par audition.
- 5.4 Le candidat doit indiquer les numéros de mesures au début de chaque ligne.

Une pénalité de 0.5 point / 30 secondes supplémentaires sera applicable en cas de non-respect de la durée maximale permise selon chaque classe.

6. DÉROULEMENT

- | | |
|-----|---|
| 6.1 | Le candidat doit se présenter au moins 15 minutes avant le début de la session. |
| 6.2 | Le candidat doit se présenter à la table d'accueil afin de remettre ses partitions (un original et une photocopie qui sera détruite après les auditions par respect pour les droits d'auteurs.) |
| 6.3 | Les juges annonceront publiquement les résultats à la fin de la journée d'auditions. |
| 6.4 | Les commentaires écrits des juges seront remis avec les partitions originales à la fin de la session d'audition. |
- N.B.** Le (la) gagnant(e) doit être présent(e) au gala du 3 mai 2020

Date et lieu des auditions

DATE : Samedi 18 avril 2020

LIEU : Cégep Régional de Lanaudière à Joliette G-244
Département de musique

7. LOGISTIQUE

- | | |
|-----|---|
| 7.1 | Des locaux de pratique seront disponibles la journée des auditions. |
| 7.2 | Deux pianos à queue sont disponibles pour les auditions. |

8. JUGES

- | | |
|-----|--|
| 8.1 | Le jury est composé de musiciens professionnels. |
| 8.2 | En cas de litige, un comité nommé par le Centre culturel Desjardins sera appelé à rendre une décision qui sera sans appel. |

9. PRIX & BOURSES

- | | |
|-----|--|
| 9.1 | Des certificats or, argent et bronze seront remis aux candidats ayant reçu les trois plus hautes notes. Les autres candidats recevront un certificat de participation. |
| 9.2 | Le grand gagnant recevra une bourse de 500\$ et aura l'occasion de jouer un concerto (en accord avec le directeur artistique de l'ensemble), accompagné par l'Ensemble Sinfonia de Montréal lors d'un concert de leur saison 2020-2021. (www.ensemblesinfonia.com) |

-- Avis aux professeurs, parents et élèves --

Tout comportement irrespectueux ou inapproprié, envers un juge, une personne travaillant au Festival et Concours, un participant ou un parent sera sanctionné par le Centre culturel Desjardins: un professeur ou un parent se verra interdire le lieu des auditions l'année suivante et le participant pourrait se voir disqualifié de la présente édition et de l'édition suivante.

Calendrier 2020 et Lieux des Auditions

21 décembre 2019	Début des inscriptions
1 ^{er} février 2020	Fin des inscriptions
1 ^{er} février 2020	Concours - date limite des modifications des pièces pour les volets Concours Régional et Provincial
14 février 2020	Concours - date limite pour la modification des pièces pour les volets Concours Petits ensembles, Grands Ensembles, Musique de chambre et Soliste.
20 mars 2020	Festival - date limite d'envoi et/ou de modifications pour les pièces jouées
4 - 5 avril 2020	Auditions Concours (Soliste et Musique de chambre) Local D-101, Cégep Régional de Lanaudière à Joliette
16 avril 2020	Auditions Ensembles Scolaires Salle Rolland-Brunelle, Centre culturel Desjardins
18 avril 2020	Auditions classes Concerto - régional & provincial Local G-244, Département de Musique du Cégep Régional de Lanaudière à Joliette
19 avril 2020	Auditions Petits ensembles Foyer de la Salle Rolland-Brunelle, Centre culturel Desjardins
19 avril 2020	Auditions Grands ensembles Salle Multi, Académie Antoine-Manseau
19 avril 2020	Auditions Festival Salle Rolland-Brunelle, Centre culturel Desjardins
3 mai 2020 à 15h	Gala et remise des bourses Salle Rolland-Brunelle, Centre culturel Desjardins

Pour toute question, veuillez communiquer avec Robert Perreault:

info@festivalconcours.com

450-803-2627

Festival et Concours de musique classique de Lanaudière

20, rue St-Charles-Borromée Sud

Joliette, QC J6E 4T1

www.festivalconcours.com